



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 25 septembre 2025 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **02 octobre 2025 à 18 h 10** sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

**Nombre de Conseillers : 28**      **Nombre de Conseillers en exercice : 28**

**Nombre de Conseillers présents à la séance : 18**   **Nombre de Conseillers représentés : 5**  
**Nombre de Conseillers absents à la séance : 5**   **Nombre de Conseillers suppléés : /**

### ETAIENT PRESENTS :

**Président** : M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s** : M. Michel TEYSSEDOU, Mme Dominique BRU, MM. Jean-Luc LENTIER représenté par Christian POULHES, Michel CANCHES, Christian POULHES, Antoine GIMENEZ, Christian MONTIN.

**Conseillers** : Mesdames et Messieurs ~~Yves ALEXANDRE~~, Michel BAISSAC, ~~Patricia BENITO~~, Michel COSNIER, François DANEMANS représenté par Michel TEYSSEDOU, ~~Louis ESTEVES~~, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis FRESQUET représenté par Michel CANCHES, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ, Frédéric GODBARGE, Isabelle LANTUEJOUL représentée par Bernadette GINEZ, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, ~~Annie PLANTECOSTE~~, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Clément ROUET représenté par Antoine GIMENEZ.

M. Jean-Michel FAUBLADIER a été élu secrétaire de séance.

## N° 2025/19 : CONVENTION D'ENTENTE TERRITORIALE DANS LE CADRE DU FUTUR CONTRAT CHALEUR RENOUELABLE CANTALIEN

Rapporteur : Christian POULHES

Par délibération en date du 3 avril dernier, nous avons validé le principe de participation à une Entente entre les 3 syndicats mixtes de SCoT cantaliens et le Syndicat d'Energies du Cantal (SDEC) dans l'objectif de pouvoir obtenir des financements de l'ADEME sur les projets de chaleur renouvelable du territoire ;

A ce sujet, nous avons autorisé Monsieur le Président à participer aux négociations en faveur du déploiement du futur CCRt15 ;

### Nous avons évoqué :

- la nécessité de ne pas avoir de période creuse pour les porteurs de projet, considérant que notre CCR actuel arrivait à son terme le 25 avril 2025
  - Ce point a été réglé, un avenant de prolongation nous a été accordé jusqu'au 31/12/2025 (reste signature).
- Le dépôt de candidature a été réalisé le 10 juillet 2025, avec une proposition de démarrage effectif au 01/09/2025 (notamment pour Haut Cantal Dordogne puisque nous avons un avenant). Cependant, compte tenu des enveloppes disponibles réduites pour l'ADEME, notre ambition, initialement fixée à 7958 Mwh et une enveloppe réservée de 4,6M € sur 4 ans, a été réduite à 7304 MWh et 3.6M€ sur la même période.
- C'est en ce sens que les avenants BACC et SYTEC ont été utile pour engager des subventions encore disponibles jusqu'à la fin de l'année.
- Le rôle de chacun :
  - le SDEC, mandataire pour le compte de l'ADEME, sera simplement «boîte aux lettres» et «support budgétaire » du futur CCR ;
  - En tant que mandataire le SDEC sera co-signataire avec l'ADEME :

Accusé de réception en préfecture  
015-200038149-20251002-2025\_19-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2025  
Date de réception préfecture : 07/10/2025

- d'une convention de mandat (3.6 M€) (il avance les subventions aux porteurs de projets et l'ADEME le rembourse deux fois par an). Pour assumer cette avance, une ligne de trésorerie peut être nécessaire, cependant nous avons fait une demande d'avance.
- d'une convention d'animation (350 000 € pour financer en partie l'ingénierie d'accompagnement des projets)
- les 3 syndicats de SCoT garderont toute leur autonomie sur la gestion du programme (prospection, communication, animation technique et administrative, etc...). A ce titre, ils seront porteurs de l'ingénierie technique et d'animation (charges) et bénéficieront de la majeure partie de la réversion de la subvention d'animation précitée.

Ainsi dans le cadre juridique d'une Entente, dont le projet est annexé à la présente, apporte des précisions quant au rôle de chacun et à la répartition de l'enveloppe d'animation.

Les grands principes et modalités de fonctionnement sont les suivants :

- conférence de l'Entente composée de 13 titulaires (1 SDEC, 4 pour chaque syndicat de SCoT) et d'autant de suppléants)
- pas d'indemnité de fonction
- présidence tournante
- pas de pouvoir décisionnel : instance d'échanges et de propositions ; les décisions majeures seront donc prises par les instance décisionnelles de chaque membre
- rôle du comité d'engagement et du COPIL
- pas de budget
- pas de personnel
- missions des animateurs (y compris le cas échéant Energies 15)

Au sujet de la répartition de l'enveloppe d'animation (350 000 € espérés), il est à noter que sa plus grosse partie (entre 50 et 90% selon que l'on atteint ou pas les objectifs) servira à financer l'accompagnement technique des projets (aujourd'hui le prestataire est Energies15). A noter également que si le SDEC devait souscrire une ligne de trésorerie pour avancer les fonds du CCR, les frais engendrés seraient déduits de l'enveloppe d'animation.

Considérant que l'enjeu du CCR se situe bien plus dans l'enveloppe qui permet le financement des projets (3.6M€ sur 4 ans) que dans l'enveloppe d'animation (pour mémoire, 4€ investis par le territoire dans l'ingénierie pour 100 euros d'aides déployés) ; et après étude de plusieurs variantes (cf délib du 3 avril 2025), les 3 présidents de SCoT proposent une répartition égale (1/3 chacun) de cette enveloppe d'animation les 3 premières années, déduction faite au préalable des frais du SDEC. La part variable de l'enveloppe (année 4) liée à l'atteinte des objectifs serait étudiée en année 3 conjointement entre les membres de l'Entente.

Concernant les membres de l'Entente pour notre territoire BACC, et afin de ne pas multiplier les réunions, il est proposé de reprendre la représentation du précédent CCR, à savoir les titulaires :

- Pierre MATHONIER, Président du Syndicat Mixte
- Antoine GIMENEZ, VP en charge des finances
- Alain FALIERE, membre de la commission Environnement DD
- Christian POULHES, VP en charge de l'Environnement et du DD

*Et les suppléants :*

- *Dominique BRU, Vice-Présidente du Syndicat Mixte*
- *Gérard PRADAL, membre du Bureau*
- *Jean-Michel FAUBLADIER*
- *Jean-Louis FRESQUET*

Vu les nouvelles conditions de mobilisation du Fonds Chaleur de l'ADEME pour les projets de chaleur renouvelable ;

Vu la délibération du 3 avril 2025 relative au portage de l'étude de préfiguration pour le futur CCR et validant le principe d'une Entente entre les 3 syndicats mixtes de SCoT cantaliens et le Syndicat d'Energies du Cantal (SDEC) ;

Considérant l'intérêt pour le territoire d'une candidature groupée au CCRT de l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant la nécessité de s'inscrire dans le cadre d'une Entente telle que proposée en annexe

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le cadre général de l'Entente tel que proposé et notamment les conditions de répartition des aides à l'animation allouées par l'ADEME ;
- d'autoriser Monsieur le Président et les membres désignés à représenter le syndicat mixte dans le cadre de la conférence et des réunions de l'Entente ;
- de confirmer l'inscription au budget des dépenses et des recettes correspondantes.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Pierre MATHONIER.



Accusé de réception en préfecture  
015-200038149-20251002-2025\_19-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2025  
Date de réception préfecture : 07/10/2025